

Compte rendu du Conseil Municipal du 12 Novembre 2007

Réuni sous la présidence de François BROTTES, Maire, le conseil municipal, conformément à l'ordre du jour, a pris les décisions suivantes :

URBANISME - FONCIER

Délibération n° 1 – Aire de grand passage transitoire – règlement intérieur – tarifs de stationnement

Pour mémoire, la Commune de Crolles a été désignée dans le cadre du schéma directeur départemental d'accueil des gens du voyage de l'Isère de 2003 comme territoire d'implantation d'une aire de grand passage.

Dans l'attente de la réalisation de cette aire de grand passage, la Commune a proposé une aire transitoire rue des Frères Montgolfier. L'état de l'aire d'accueil transitoire en termes de salubrité et en raison des intempéries pendant la période de printemps a nécessité des travaux. Le programme de travaux en cours de réalisation comprend la sécurisation des accès du SICIOMG pour éviter que des accidents ne se produisent dans l'enceinte de la déchetterie.

Compte tenu de ces travaux et pour faciliter une transition avec le fonctionnement de l'aire définitive, l'adoption, dès maintenant, d'un règlement intérieur régissant les modalités d'occupation de ce terrain est proposée. L'application de ce règlement comportant les modalités financières de stationnement (redevance = 400 € par semaine par groupe – eau = 2 €/m³ = électricité = 0,12 €/Kwh – caution = 13 €/caravane/jour, soit 2 000 € pour un groupe de 150 caravanes) est identique pour l'ensemble des aires de grands passages du Département et conduit ainsi à une cohérence dans la gestion des aires et permet aux groupes de gens du voyage de connaître les conditions de leur accueil quelle que soit l'aire.

Pour information complémentaire, l'aire d'accueil définitive est prévue au sud de la commune au-delà de l'autoroute, site entériné par la Préfecture de l'Isère et nécessite plusieurs niveaux d'autorisations administratives.

Ces démarches contraignantes devraient aboutir en début d'année 2008 et permettraient ensuite le démarrage des travaux.

Le conseil municipal a autorisé à l'unanimité Monsieur le Maire à signer tout document permettant la gestion de l'aire et notamment la convention d'occupation - règlement intérieur comprenant les modalités financières de stationnement présentées ci-dessus.

Délibération n° 2 – Echange foncier Commune de Crolles/SCI des Charmanches

Dans le cadre de l'aménagement de la zone d'activité des Charmanches, la commune doit procéder à un échange foncier avec la SCI des Charmanches, représentée par Messieurs Sylvio, Joseph et Valentin

FERRARI. Cet échange permettra à la SCI, propriétaire du tènement loué par l'entreprise Point P Matériaux, de prévoir une extension de ses locaux.

La Commune prévoit la cession à la SCI des parcelles nues AV 108p, 109p, 110p, 111p, 214p d'une superficie totale de 6938 m² (valeur 159 574 €), des parcelles AV 105p préaménagée en parking pour 2715 m² (valeur de 138 329 €) et AV 106p et 105p sur l'emprise de la rue du Moulin pour 459 m² (valeur nulle).

Le conseil municipal a validé à l'unanimité cet échange foncier comprenant le versement à la commune d'une soulte de 21 245 € et de la somme de 12 000 € correspondant aux travaux de réalisation de la frange verte en limite de propriété. Pour information, une servitude de cinq mètres de large permettant de faciliter l'accès au lot de 934 m² en cours de constitution sera établie sur la parcelle AV 104 pour 135 m² (ancien centre technique municipal) et AV 105 pour 216 m².

ZONE INDUSTRIELLE

Délibération n° 3 – Location du module A3 à l'entreprise Electronic F6

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité de louer le module A3 dans les ateliers locatifs à la société Electronic F6, dont l'activité est le câblage de cartes électroniques, pour son développement. Ce module est d'une superficie de 125 m² et sera loué au prix de 56,22 €HT/m²/an soit 7 027,50 €HT/an (entrée dans les locaux au 3/12/07).

HABITAT

Délibération n° 4 – Bail à construction Commune de Crolles/OPAC 38 – Résidence sociale pour les jeunes

Dans le cadre du projet de réalisation d'une résidence sociale pour les jeunes (43 logements) secteur de Pré Blanc, un bail à construction est nécessaire entre la commune et l'OPAC 38 pour la concession de sept terrains (au total 5 319 m²). Ce bail sera consenti pour une durée de 60 ans et à titre gratuit. Au terme du contrat, la commune deviendra propriétaire des constructions édifiées sur ce terrain.

Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité la cession à bail à l'OPAC 38, a autorisé Monsieur le Maire à signer le bail à construction dans les conditions énoncées et l'OPAC 38 à déposer un permis de construire pour la réalisation des 43 logements.

AFFAIRES FINANCIERES

Culture - Vie associative

Délibération n° 5 - Subvention exceptionnelle association Amicale Scrabble Party

Le conseil municipal a alloué à l'unanimité une subvention de 150 € à l'association Amicale Scrabble Party afin d'aider cette association pour le financement des charges liées à son activité (achat de matériels, frais administratifs...).

Scolaire

Délibération n° 6 – Budget de fonctionnement des écoles – année scolaire 2007/2008 – Rectificatif délibération n° 7655 du 1^{er} juin 2007

Il est nécessaire de rectifier la délibération n° 7655 du 1^{er} juin 2007 afin d'ajuster l'enveloppe financière dédiée au fonctionnement des écoles pour l'année scolaire 2007/2008 pour laquelle une fois impactée la baisse réelle des effectifs, il convient de prendre en compte le montant de l'inflation.

Le conseil municipal a voté à l'unanimité l'enveloppe financière d'un montant de 110 000 € (127 700 € en 2006/2007) et de prendre en compte l'inflation.

Délibération n° 7 - Subvention d'aide au fonctionnement pédagogique d'établissements scolaires accueillant des enfants crollois

Le conseil municipal a accordé à l'unanimité, pour toute demande de subvention d'aide au fonctionnement pédagogique d'un établissement scolaire spécialisé accueillant un ou plusieurs enfants crollois, un montant de 77 € par enfant pour l'année 2007/2008.

Délibération n° 8 - Aide mairie pour les classes de découverte année scolaire 2007-2008

La Commune, soucieuse d'alléger les frais à la charge des familles et d'offrir ainsi à chaque enfant la possibilité de partir, subventionne les classes de découverte sous forme d'une enveloppe globale répartie entre les classes.

Le conseil municipal a voté à l'unanimité l'enveloppe globale de subventionnement des classes de découverte pour 2007/2008 à hauteur de 20 000 € en raison de la baisse des effectifs (2006/2007 = 36 100 €) et la reconduction de l'aide versée en fonction du quotient familial, les tranches de quotient familial ayant été indexées sur le taux de l'inflation, soit 1,7 %.

PERSONNEL COMMUNAL

Délibération n° 9 sur les taux d'avancement de grade

La loi du 19 février 2007, modifiant la loi du 26 janvier 1984 sur les dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale, rend applicable dès 2007 les nouvelles modalités d'avancement de grade.

La Commune ne souhaitant pas pénaliser les agents dans l'avancement de leur carrière et le Comité Technique Paritaire ayant donné un avis favorable, elle propose :

- la suppression des quotas,
- la fixation d'un ratio de 100 % (nombre maximum d'agents pouvant bénéficier d'un avancement de grade, calculé par rapport au nombre d'agents promouvables dans ce grade pour l'ensemble des grades) sous réserve d'une étude individuelle réalisée pour les agents de catégories A et B afin que le grade corresponde aux fonctions occupées.

Le conseil municipal a voté à l'unanimité un taux de promotion de 100 % pour l'ensemble des grades.

INTERCOMMUNALITE

Délibération n° 10 - Approbation de la dissolution du Syndicat Routier Intercommunal du Touvet (SRIT)

Le Syndicat Routier Intercommunal du Touvet (SRIT) dont la mission était l'entretien des chemins de la plaine n'a plus d'activité depuis 1999. Cependant, la dissolution n'a pu être effective à cette époque en raison de conditions financières et juridiques non réunies.

Afin de pouvoir entériner la dissolution, il a été nécessaire de renouveler la composition du comité syndical suite aux élections de 2001. En date du 6 avril 2007, le conseil syndical du syndicat a approuvé cette dissolution que les communes membres doivent également à leur tour valider.

Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité la dissolution du SRIT.

ENGAGEMENTS DE LA COMMUNE POUR UN DEVELOPPEMENT SOLIDAIRE ET ECOLOGIQUE

DELIBERATION N° 11 - LE CONCEPT DE DEVELOPPEMENT DURABLE : ENGAGEMENTS DE LA COMMUNE POUR UN DEVELOPPEMENT SOLIDAIRE ET ECOLOGIQUE

Lors de ce conseil, le plan d'actions sur la maîtrise énergétique et l'amélioration de la gestion de la ressource en eau a été présenté.

Consciente depuis de nombreuses années de l'enjeu essentiel du développement durable pour la qualité du cadre de vie de la commune, son attractivité, la Ville de Crolles a déjà intégré dans ses politiques publiques des actions concrètes alliant la recherche d'équilibre entre l'équité sociale, la rationalité économique et la préservation de l'environnement (espace naturel sensible, espace boisé classé, acquisition de parcelles dans le cadre de la protection de la forêt alluviale).

L'objectif poursuivi par la commune est d'inscrire la réalisation de chaque opération dans une démarche de développement durable visant à, comme dans les exemples évoqués ci-dessous :

- préserver les ressources naturelles en intégrant notamment des énergies renouvelables dans le projet : chaudière bois et puits canadiens pour le complexe sportif, panneaux solaires pour les logements de la Poste et pour les 49 logements sociaux en cours de réhabilitation du Soleil... ;
- assurer des conditions de confort et de santé optimales pour l'habitat : isolation thermique, installation d'une antenne d'Ascoparg pour la surveillance de la qualité de l'air... ;
- favoriser les modes doux de transports : plan de déplacement des administrations (30 % de participation financière de la commune pour le transport collectif des salariés), les itinéraires cyclables... ;
- enfin, la construction de 43 logements de la résidence sociale pour les jeunes est un projet élaboré en panneaux modulaires à ossature bois avec un niveau de haute performance énergétique.

Le champ d'application de l'audit est le patrimoine bâti communal, l'éclairage public et les feux tricolores, la consommation énergétique de l'informatique et la rationalisation du parc automobile communal.

Des actions hiérarchisées, secteur par secteur, sont proposées ainsi que des actions de sensibilisation et d'accompagnement des habitants et des scolaires dans le domaine de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables.

Par ailleurs, le montant total des économies réalisées toutes actions confondues sera de 79 360 €HT/an. Ainsi la contribution directe de la Commune à la réduction d'émission de CO2 sera au total de 210 tonnes par an.

Outre le plan d'actions présenté, il est proposé que la Ville de Crolles s'engage à :

- ✓ utiliser la commande publique comme levier du développement durable (cahier des charges élaboré avec l'OPAC 38 de la résidence sociale pour les jeunes),
- ✓ favoriser le développement de cultures comme le projet de jardins familiaux biologiques,
- ✓ susciter des projets intergénérationnels par le logement comme le projet Marmet-Paturel/Grange Avenir,
- ✓ accueillir des personnes à mobilité réduite : le projet de 40 logements avec l'Association des Paralysés de France et l'accessibilité du futur Parc Jean-Claude PATUREL,
- ✓ développer les aménagements en faveur du vélo et des piétons : cheminement piétons du parc du Château et schéma directeur des itinéraires piétons cycles,
- ✓ prévenir les risques naturels : Plan Communal de Sauvegarde, PPRN, PPRI,
- ✓ poursuivre sa politique de préservation des espaces par le biais d'un espace boisé communal dans la forêt alluviale, le futur parc urbain Jean-Claude Paturel, « poumon vert » d'environ 11 hectares,
- ✓ inciter les habitants à l'installation de dispositifs de récupération d'eaux pluviales par le biais de préconisations techniques et d'informations,
- ✓ soutenir les projets de réhabilitation de logements sociaux ou de constructions neuves conçus dans une démarche de haute qualité environnementale répondant au minimum aux exigences de la haute performance énergétique (HPE 2005) utilisant des énergies renouvelables,
- ✓ contribuer au développement des constructions passives et à la promotion de matériaux dits écologiques « bois »... de provenance locale.

Le conseil municipal a validé avec 24 voix pour et 1 abstention la totalité des actions constituant l'ensemble des engagements de la commune pour un développement solidaire et écologique.

Prochain Conseil Municipal : vendredi 14 décembre à 20h30.

Le Maire,
François BROTTES